



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

**Veillez cocher la case correspondante à votre situation :**

- Première demande
- Renouvellement d'une demande

### > Préambule

Ce dossier doit être utilisé par toutes les associations sollicitant une subvention auprès de la commune de Grésy-sur-Aix. Il concerne le financement par la commune de la création de l'association, des activités courantes ou d'actions de nature exceptionnelle et ponctuelle de l'association.

Ce dossier comprend 3 volets :

- **Volet 1 : La subvention annuelle.**

Cette subvention est une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Inscrite au budget communal, elle est attribuée sur décision du Conseil Municipal lors du vote du budget de l'année. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

- **Volet 2 : La subvention exceptionnelle.**

Cette subvention est une aide financière de la commune à la réalisation d'une opération qui est projetée dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables. C'est donc une aide à un projet ponctuel en dehors de l'activité courante du bénéficiaire. Hors du vote du budget communal, elle est attribuée sur décision du Conseil Municipal en cours d'année. Le montant est variable selon le projet du bénéficiaire.

- **Volet 3 : Attestation sur l'honneur.**

Ce volet doit obligatoirement être rempli pour toutes demandes.

*ATTENTION : pour recevoir une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en Préfecture. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la Direction Régionale de l'INSEE.*



**> Retrait & dépôt des dossiers.**

<b>RETRAIT</b>	
Type de subvention	Timing
Subvention annuelle	Entre le 15 décembre et le 15 janvier inclus
Subvention exceptionnelle	Deux mois avant un Conseil municipal

<b>DÉPÔT</b>	
Type de subvention	Timing
Subvention annuelle	Au plus tard le 1er février inclus
Subvention exceptionnelle	Un mois avant un Conseil municipal afin de laisser le temps à la commission de se réunir

**> Communication.**

L'association doit faire mention du soutien de la commune de Grésy-sur-Aix par tous les moyens dont elle dispose (presse, supports de communication...).

Le logo de la commune ainsi que les liens du site et du Facebook seront communiqués dès validation de la subvention.



## VOLET I : LA SUBVENTION ANNUELLE

### I.1 Présentation de votre association

Nom de l'association :

Sigle :

Adresse de son siège :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en Préfecture :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :



## 1.2 Renseignements à compléter

Coût de l'adhésion ou de la licence		€
<b>ADHERENTS DE VOTRE ASSOCIATION</b>		
	Habitants Grésy-sur-Aix	Hors de la commune
Moins de 25 ans		
Entre 25 et 60 ans (inclus)		
Plus de 60 ans		
<b>HANDICAP</b>		
Avez-vous une section ou une cellule Handicap au sein de votre association ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<b>ANIMATIONS SUR LA COMMUNE</b>		
Organise une ou plusieurs animations sur la commune (en nombre)		
Lesquelles ?		
Participe à une ou plusieurs animations communales (en nombre)		
Lesquelles ?		
<b>UTILISATION DES LOCAUX</b>		
Votre association utilise ...	Combien de fois ...	
	Par mois	Par ans
La salle polyvalente		
La salle de la Sarraz		
	Nombre d'heures par semaine	
Le centre omnisports		
Votre association dispose-t-elle d'un local mis à disposition par la commune (ancienne école ...)		
<input type="checkbox"/> OUI		<input type="checkbox"/> NON
<b>ENCADREMENT (POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES)</b>		
Nombre d'entraîneurs diplômés et/ou professeurs diplômés		
Nombre d'entraîneurs bénévoles		

Remarques diverses : veuillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semblerait pertinente à renseigner :

**IMPORTANT : Pour terminer votre demande de subvention annuelle, merci de nous fournir le budget prévisionnel de votre association pour l'année à venir.**



## VOLET 2 : LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

### 2.1 Présentation de votre association

Nom de l'association :

Adresse de son siège :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en Préfecture :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

### 2.2 Description de l'événement

Présentation du projet (nature, lieu, date, public concerné, intérêt local ... Vous pouvez joindre également une plaquette de présentation de l'événement) :


Remarques diverses : veuillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semblerait pertinente à renseigner :

**IMPORTANT : Pour terminer votre demande de subvention exceptionnelle, merci de nous fournir le budget prévisionnel de l'événement.**

Page | 5

Mairie de Grésy-sur-Aix

1 place de la mairie – 73100 Grésy-sur-Aix  
04 79 34 80 50 – accueil@gresy-sur-aix.fr

www.gresy-sur-aix.fr  
 Grésy-sur-Aix





## VOLET 5 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Ce volet doit obligatoirement être rempli pour toutes les demandes.

Je soussigné(e)

représentant légal de l'association,

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile
- Certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des salles et s'engage à le respecter,
- Certifie exactes et sincères les informations fournies dans le dossier,
- Précise que le montant de la subvention, s'il est accordé, devra être versé au compte bancaire ou postal de l'association sous les références suivantes :

RIB À JOUR OBLIGATOIRE SINON AUCUNE SUBVENTION NE POURRA VOUS ÊTRE ATTRIBUÉE

Fait le,  
à,

Signature



## MEMO : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR DANS VOTRE DOSSIER

### 1. Subvention annuelle.

- a. Pour une première demande...
  - i. Le dossier de demande dûment complété,
  - ii. Statuts déclarés en Préfecture, en un seul exemplaire,
  - iii. Liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du bureau, conseil ...),
  - iv. Un relevé d'identité bancaire ou postale,
  - v. Le budget prévisionnel de l'association,
  - vi. Le bilan comptable de l'exercice précédent pour l'année N-1,
  - vii. Le rapport d'activité ou moral de l'association pour l'année N-1,
  - viii. Un RIB à jour (moins de 3 mois )
  - ix. Une attestation d'assurances obligatoire
- b. Pour un renouvellement ...
  - i. Le dossier de demande dûment complété,
  - ii. Si les statuts ont évolués depuis la dernière demande, un exemplaire des nouveaux statuts,
  - iii. De même pour la liste des personnes chargées de l'administration de l'association,
  - iv. Le budget prévisionnel de l'association,
  - v. Le bilan comptable de l'exercice précédent pour l'année N-1,
  - vi. Le rapport d'activité ou moral de l'association pour l'année N-1,
  - vii. Un RIB à jour (moins de 3 mois)
  - viii. Une attestation d'assurance obligatoire

### 2. Subvention exceptionnelle.

- a. Le dossier de demande dûment complété,
- b. Une plaquette de présentation du projet si existant,
- c. Le budget prévisionnel de l'événement,